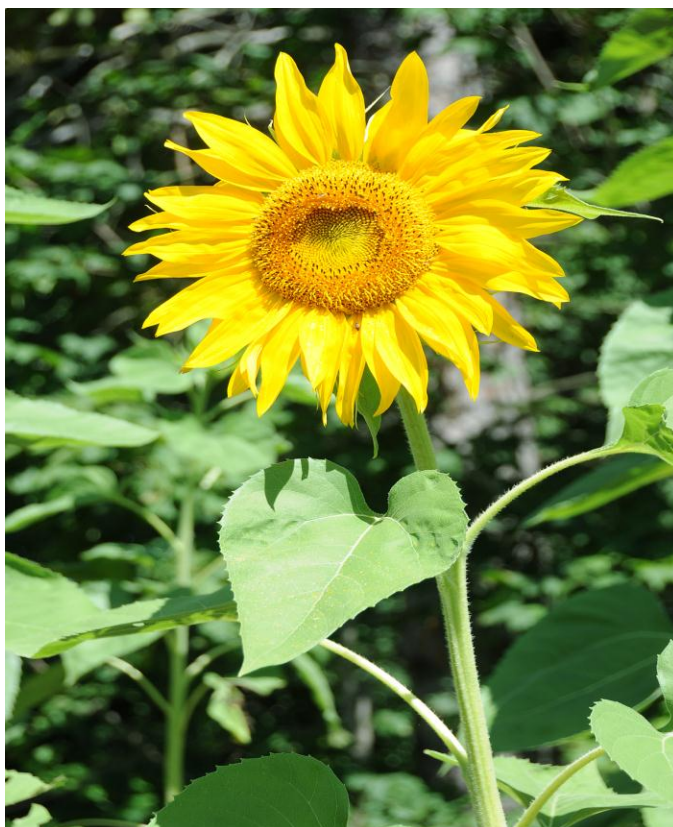


LE PRO ACTIF

Journal officiel de l'Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec (A.P.R.Q.)

ÉTÉ 2012



7 rue Vallière
Québec (Québec) G1K 6S9
Poste publication Convention
4001 1681

L'A.P.R.Q. :
organisme à but non lucratif qui
regroupe les professionnelles et
professionnels retraités des
secteurs public, parapublic et
péripublic du Québec

Secrétariat :
7 rue Vallière
Québec Québec G1K 6S9
(418) 692-0022 1-800-463-5079
Télécopie : (418) 692-1338
www.aprq.qc.ca

Le *Pro Actif* est le journal de l'A.P.R.Q.. Il est une tribune privilégiée d'expression pour ses membres. Il est apolitique.

Publication : 3 fois l'an.

Comité d'orientation : René Rheault

Comité de lecture : Robert Bussières,
Denis Mailloux, Gaston Bernier,
Raymond Paradis

Impression/diffusion : Pierre Belley
(SPGQ)

Éditeur : Raynald Larocque

Les textes doivent être adressés
comme suit :

Courriel : proactif-rl@videotron.ca
Poste : Le Pro Actif, 305 - 6400 rue Le
Mesnil, Québec Qc G2K 2K2

ADRESSAGE

Pour toute modification concernant
l'adressage :

Rina Poirier
SPGQ (APRQ)

7 rue Vallière
Québec Qc G1K 6S9

Télé. : 418 692-0022 poste 5055
1 800 463-5079

RPoirier@spgq.qc.ca

RÉSERVES

Le Comité de lecture se réserve le droit de corriger, au besoin, la qualité de la langue, l'exactitude de la syntaxe tout en respectant le style propre de l'auteur. Il communiquera avec l'auteur s'il apporte des corrections significatives, identifie qu'une partie du texte devrait être retirée, modifiée, ne peut être publiée.

Les auteurs des articles conservent l'entière responsabilité du contenu de leur texte et de leurs opinions.

Les propriétaires (auteurs) des textes, cités ou des photos fournies seront clairement identifiés.

Les textes soumis ne devront pas, sauf exception, excéder 2 pages.

SITE INTERNET DE L'APRQ

Nom de domaine : www.aprq.qc.ca
Webmestre : Robert Bussières
Courriel : robert.bus@videotron.ca

SOMMAIRE

Mots du Président (Raynald Larocque).....	3
Faits saillants de l'Assemblée générale annuelle nationale tenue à Longueuil le 9 novembre 2011 (Mireille Beaulac).....	4
Commentaires référant au texte précédant (Raynald Larocque).....	5
Rapport du Trésorier (André Thériault).....	7
Nouvelles de la Région de la Mauricie (Jean-Pierre Gélinas).....	8
Convocation à l'Assemblée générale annuelle du Conseil de la Région de Montréal.....	11
Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de la Région de Montréal.....	12
Membres du Conseil régional de Montréal (Pierre Sylvain).....	13
Inscription sur la liste des membres actifs (Gilles Latour).....	14
Nouvelles de la Région de Québec (André Paradis).....	15
Entente de partenariat avec La Personnelle (Martine Allard, SPGQ).....	18
Nouvelle entente de partenariat avec la Fédération des Caisses Desjardins sur les services financiers (Martine Allard, SPGQ).....	19
Renouvellement du contrat des assurances collectives 2012-2013 (Martine Allard, SPGQ).....	20
Alliance des associations de retraités (André Goulet, AAR).....	23
Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public (Éditeur officiel).....	25
Le bruit (Hélène Robillard-Frayne).....	27
À propos des <i>Chroniques de Jérusalem</i> (Jacques De Lorimier).....	28
La religion d'hier (Roger Marquis).....	29
Sus au snobisme angloâtre (Gaston Bernier).....	30
Récupération et maintien du pouvoir d'achat des personnes retraités des secteurs publics et parapublics (AAR).....	32

Auteur

(Photo de la page couverture : Raymond Lareau, Région de Montréal)

Planification du prochain *Le Pro Actif* Hiver 2012

Remise des textes : 23 septembre 2012.

Nous aimerions aussi recevoir des photos. Les bas de pages libres pourraient en profiter.

MOTS DU PRÉSIDENT

(Raynald Larocque)

Consoeurs
Confrères

OÙ S'EN VA-T-ON ?

Les derniers évènements vécus par l'APRQ ou plutôt l'absence d'évènement doit être pris au sérieux.

Où sont nos idéaux ? Où est notre intérêt associatif ? Avons-nous une « mission » ?

Les membres fondateurs de l'APRQ ont inscrit dans la charte de notre association les objets pour lesquelles il la constituait :

Agir comme carrefour d'échanges entre les professionnelles et professionnels retraités;

Promouvoir les intérêts économiques, intellectuels et culturels des membres d'une part et de la société québécoise d'autre part;

Mettre en application des stratégies d'utilisation optimale des compétences et expériences professionnelles des retraités et retraités au service des divers secteurs d'activité de la société.

Sommes-nous capables de nous placer au-dessus des intérêts régionaux, des intérêts personnels même ? Comprendons-nous qu'un organisme provincial doive se hausser au-dessus d'un régionalisme obtus ?

Toutes questions que je laisse à votre réflexion. J'espère qu'elles susciteront de nombreux commentaires qu'un prochain numéro du journal pourra nous partager.

COLORATION DU MESSAGE MÉDIATIQUE

En ce temps de communication instantané la nouvelle ne fait plus LA NOUVELLE.

Elle est sujette à toutes les adaptations. Là n'est cependant pas le problème N'importe qui peut s'improviser commentateur de l'évènement. Et surtout la diffuser. Nous n'en sommes plus au temps où la nouvelle se transmettait de village en village.

Toute communication est un outil à deux versants. Un émetteur et un récepteur. Il y a problème lorsque le récepteur est crédule ou qu'il ne dispose pas des éléments qui lui permettraient de situer cette nouvelle dans sa vérité.

Si l'on admet que l'objectivité pure n'existe pas il faut donc disposer d'éléments qui nous permettront de juger de la coloration que l'émetteur a utilisée. Si de plus, l'émetteur appuie son message sur des on-dit et des interprétations qu'il utilise comme des vérités absolues alors nous, pauvres récepteurs, ne disposerons plus de la possibilité de prendre du recul pour recevoir le message qui nous est transmis.

Je crois que nous devons conserver un sain scepticisme tant à l'égard du message que de son émetteur.

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FAITS SAILLANTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

NATIONALE TENUE À LONGUEUIL LE 9 NOVEMBRE 2011

Mireille Beaulac, Secrétaire

La participation des membres a été excellente puisque quarante-sept membres ont signé la feuille de présence.

COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Le Comité formé en 2010-2011 d'Anne-Marie Lachance, de Jean-Pierre Gélinas et de René Rheault avait déposé son rapport au Conseil d'administration en mai 2011, cependant le Conseil d'administration n'a pas analysé, ni adopté en partie ou en totalité ce dernier, parce que le président Raynald Larocque a annulé les deux rencontres prévues à cet effet la veille où elles devaient se tenir. La Région de Québec ayant refusé d'y participer. Cependant, tel que le mentionnait Anne-Marie Lachance lors de l'Assemblée générale annuelle nationale de novembre 2011, nos règlements généraux permettent la tenue de ces réunions du conseil d'administration si au moins le représentant d'un conseil régional était présent. Dans ce cas, deux conseils régionaux avaient confirmé leur présence. Aucune modification aux statuts et règlements n'a donc été déposée aux membres pour ratification lors de l'Assemblée générale annuelle nationale. En 2011-2012, René Rheault et Jean-Pierre Gélinas ont été nommés par l'Assemblée pour siéger à ce Comité.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois postes étaient vacants et les personnes élues sont : Mireille Beaulac, Marie-Lyse Julien-Lesco et André Pelletier.

Les personnes qui siègeront au conseil d'administration pour 2011-2012 sont :

Mireille Beaulac, Marie-Lyse Julien-Lesco, Raynald Larocque, André Pelletier, André Thériault, Jean-Pierre Gélinas, représentant de la Région de la Mauricie, Michel

Lavergne, représentant de la Région de Québec, Pierre Sylvain, représentant de la Région de Montréal.

NOMINATION DES OFFICIERS POUR L'ANNÉE 2011-2012

Le 9 novembre 2011, immédiatement après l'Assemblée générale annuelle nationale, les membres du conseil d'administration se sont réunis pour la nomination des officiers de l'APRQ pour l'année 2011-2012.

Après deux tours de scrutin, deux candidats étaient à égalité pour occuper le poste de président. Dans une telle situation, on doit se référer dans un premier temps aux statuts et règlements de l'association, mais aucun des articles présentement en vigueur ne prévoyait cette situation. D'un commun accord, il a été convenu que les membres du Conseil consulteraient pour connaître ce que prévoient les lois et procédures qui régissent les corporations sans but lucratif lorsqu'une telle situation se produit et que dès que la solution serait connue, le conseil d'administration serait convoqué à nouveau pour poursuivre le processus de nomination des officiers. Les mises en candidature pour les postes de vice-président, secrétaire et trésorier n'ont pas eu lieu. Enfin, il a été convenu que le comité exécutif 2010-2011 demeurerait en place jusqu'à cette prochaine assemblée du conseil et l'assemblée a été levée.

Les avis reçus des spécialistes consultés sont unanimes : la règle qui s'applique dans une telle situation est le « pile ou face » entre les deux candidats. De plus, l'ancien président doit faire diligence pour convoquer le conseil d'administration afin de compléter le processus de nomination dans les plus brefs délais, la norme serait d'une semaine.

Le 12 décembre 2011, les membres du conseil d'administration ont tous été informés par un courriel de Mireille Beaulac de la réponse unanime des experts. Entre autres, un avis avait été demandé à monsieur Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, ainsi qu'à d'autres personnes reconnues pour leur compétence dans le domaine de la gouvernance des corporations sans but lucratif. Lors de la rédaction de cet article, nous sommes le 27 mars 2012 et le conseil d'administration n'a pas encore été convoqué pour terminer le processus de nomination des officiers et prendre les décisions relatives à la conduite de l'association.

Encore une fois, l'APRQ se retrouve dans une impasse.

COMMENTAIRES RÉFÉRANT AU TEXTE PRÉCÉDANT

Raynald Larocque, Président

Ce texte se veut explicatif.

COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Lorsque 65 % de nos membres, même s'il ne représente qu'une région, manifestent leur désaccord à l'égard d'un élément aussi important que nos Statuts et règlements je me dois de le prendre en considération et de m'assurer que la décision qui sera prise le sera de la meilleure façon et dans l'intérêt de l'APRQ.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je n'ai aucun commentaire.

NOMINATION DES OFFICIERS POUR L'ANNÉE 2011-2012

Je crois, contre l'avis « des spécialistes consultés », que le tirage au sort des postes du Bureau n'est pas une solution digne d'un organisme de professionnels. On ne remet pas son sort au hasard.

Les membres du Bureau de l'année précédente ont accepté d'être reconduits au moins temporairement.

Aucune situation urgente ne nécessite une décision du Bureau.

Rapport du trésorier
Rapport financier
du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011¹
et prévisions budgétaires 2011-2012

DÉPENSES		PRÉVISIONS 2011-2012	
Frais de séjour et de déplacement	6 552,00 \$		7 500,00 \$
Timbres et frais postaux	1 132,00 \$		2 800,00 \$
Timbres et frais postaux (lettre du 16 juin)	1 200,00 \$		
Fournitures de bureau	50,00 \$		400,00 \$
Papeteries	196,00 \$		450,00 \$
Frais téléphonique	45,00 \$		100,00 \$
Location de salles	555,00 \$		700,00 \$
Frais d'adhésion (Alliance)	2 000,00 \$		2 000,00 \$
Journal <i>Le Pro Actif</i> (envoi postal)	53,00 \$		200,00 \$
Site Web (Internet)	233,00 \$		500,00 \$
Aide aux régions (frais divers)	986,00 \$		1 500,00 \$
Autres frais d'adhésion	32,00 \$		50,00 \$
TOTAL	13 034,00 \$		16 200,00 \$
REVENUS			
Allocation du SPGQ	15 000,00 \$		15 000,00 \$
La Personnelle (Journal <i>Le Pro Actif</i>)	1 200,00 \$		1 200,00 \$
TOTAL	16 200,00 \$		16 200,00 \$
SURPLUS			
	3 166,00 \$		- \$

Évaluation du coût total des services fournis par le SPGQ : téléphone, télécopieur, site Internet, visioconférence, journal *Le Pro Actif*, courriel, photocopies, locaux et secrétariat sont évalués à 60 000,00 \$

1) À intégrer aux états financiers 2010-2011 du SPGQ

André Thériault, trésorier
2011-11-04

NOUVELLES DE LA RÉGION DE LA MAURICIE

(Mauricie, Centre-du-Québec)

NOUVELLES DE LA RÉGION

Jean-Pierre Gélinas, Président

Lors de l'assemblée générale annuelle, Yvon Papin nous a informés de sa volonté de ne pas poser sa candidature à la présidence du Conseil Régional.

Les participants ont reconduit les autres administrateurs dans leurs fonctions et mandats de représentation. À la présidence, ils ont choisi monsieur Jean-Pierre Gélinas qui cumulera les fonctions de président et de secrétaire pour 2011-2012.

CONSEIL RÉGIONAL D'ADMINISTRATION 2011 - 2012

QUI FAIT QUOI

Fonctions	Nom	Services et responsabilités	Coordonnées
Président	Jean-Pierre Gélinas	Délégué à notre C. A. national, préparer, convoquer, et animer des réunions du conseil :	Tél.819-375-6784 gelinas.jean-pierre@videotron.ca
1 ^{er} Vice-président	Maurice Powers.	Délégué à la table des aînés de Trois-Rivières et au Réseau Hommes-Québec (retraités) R.H.Q.	Tél. 819- 295-5162 et 378-3758 m.powers@infoteck.qc.ca
2 ^e Vice-président	Lauréat Lepage	Aspects légaux et implications fiscales et financières	Tél. : 819- 293-5600 lepage.michaud@cgocable.ca
Secrétaire	Jean-Pierre Gélinas	Procès-verbaux des réunions de notre conseil et de l'assemblée générale, Site web APRQ, délégué à AQDR-T-R	Tél. : 819-375-6784 gelinas.jean-pierre@videotron.ca
Trésorier	Michel Bordeleau	Administration des états financiers. Cotisation des membres.	Tél. & téléc : 418-328-3524 Bordeleau.Michel@globetrotter.net

Administrateur	Marcel Beauchemin	Délégué à la Table régionale des aînés de la Mauricie	Tél. 819-377-2202 redboch@sympatico.ca
Administratrice	Claire Gosselin	La retraite chez les femmes	clai.gosselin@sympatico.ca
Administrateur	Ramon Salas	Développement et Paix, Accueil des nouveaux arrivants, Centraide	Tél. ; 819-693-7490 ancole@cgocable.ca
Collaborateur	Julien Cellard	Souper de Noël	tél., 819-374-7645 Cellard2000@sympatico.ca

But ou raison d'être de L'APRQ-MCQ : Promouvoir la qualité de vie de ses membres

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4
Carrefour d'échange des membres	Promotion et défense des intérêts des membres	Participation au développement de l'APRQ	Participation au développement du milieu

AGENDA

2011-2012

DATE	RÉUNIONS du Conseil Régional	RENCONTRE DES MEMBRES	DÉJEUNERS des membres	BULLETINS
7 DÉC 2011	9 h 30		8 h 30 à 9 h 30	
12 JAN. 2011		Souper de Noël ** à 18 h. votre réservation*****		
1 FÉV. 2012	9 h 30	CAB Laviolette, c'est quoi ? Mme Solange Montoure	8 h 30 à 9 h 30	
7 MARS 2012	9 h 30	Informations sur la planification successorale (documents à rédiger)	8 h 30 h à 9 h 30	
4 AVRIL 2012			8 h 30 à 9 h 30	Pro Actif
13 JUIN 2012		Ébauche de planification des activités	8 h 30	
3 OCT. 2012	9 h 30		8 h 30 à 9 h 30	

7 NOV. 2012	9 h 30	Assemblée générale APRQmcq	8 h 30 à 9 h 30	
5 DÉC. 2012	9 h 30		8 h 30 à 9 h 30	Entre-Nous 2012-2013

IMPORTANT***IMPORTANT******IMPORTANT***

Professionnelles, professionnels à la retraite de la Mauricie et du Centre du Québec qui lisent ce texte et qui peuvent recevoir par Internet les divers messages d'information en provenance de votre association (APRQ), nous vous invitons à nous transmettre votre adresse courriel. **C'est le seul moyen dont nous disposons pour constituer notre liste régionale d'adresses** qui nous permettrait de vous informer des activités de votre section régionale et de diverses autres informations pertinentes à l'évolution des dossiers touchant votre actuel statut.

Nous vous sommes très reconnaissants pour votre excellente collaboration.

NOUVELLES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

(Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Estrie, Montérégie)

**CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU CONSEIL DE LA RÉGION DE MONTRÉAL**

Madame,
Monsieur,

Le Conseil régional de l'APRQ de la Région de Montréal, formé des cinq régions administratives mentionnées en titre, tiendra le 5 juin prochain son Assemblée générale annuelle et vous y êtes par la présente convoqués. L'Assemblée se tiendra au Centre communautaire Lajeunesse situé au 7378, rue Lajeunesse à Montréal à compter de 9 h 30. Vous trouverez l'ordre du jour dans ce numéro journal *Le Pro Actif*.

Outre le fait que ce sera pour vous l'occasion de rencontrer vos anciens collègues, le Conseil régional déposera le rapport des activités du conseil ainsi que des activités organisées pour les membres au cours de la dernière année. Vous aurez également à élire un nouveau membre au Conseil régional. Enfin, ce sera l'occasion de nous faire connaître vos attentes en regard de ce que vous attendez de votre Conseil pour l'année qui vient.

Lors de cette assemblée, si nous disposons de l'information, vous serez également informés des développements dans le dossier de l'indexation et principalement des développements dans le dossier « l'avenir de l'APRQ » au niveau national.

Enfin, en deuxième partie, comme l'année dernière, un responsable de ce dossier des avantages sociaux du SPGQ sera présent et les membres pourront obtenir réponses à leurs questions concernant les assurances maladie et vie. Cette rencontre se tient séparément de l'Assemblée générale annuelle afin de permettre à ceux et celles qui le désiraient de pouvoir quitter.

Le poste qui sera en élection est le poste demeuré vacant par la démission de Richard Forest. Les candidatures seront recueillies sur place et il n'y a aucun formulaire à compléter et à expédier pour se porter candidat ou candidate.

Votre conseil régional vous y attend,

Mireille Beaulac

Présidente

Assemblée générale annuelle de la Région de Montréal

Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec
(APRQ)

Montréal-Montérégie-Laval-Laurentides-Lanaudière-Estrie

5 juin 2012

Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse (salle 212)

7378 rue Lajeunesse, près de Castelnau, Montréal

Métro Jean-Talon ou stationnement sur place

9 h 30 à 11 h 30

Ordre du jour

9 h 00 Accueil et inscription

9 h 30

1. Lecture de l'avis de convocation et constatation du quorum
2. Nomination d'un ou d'une présidente d'assemblée
3. Ouverture de l'Assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2011
6. Présentation des rapports du conseil d'administration :
 - Rapport de la présidente
 - Rapport du secrétaire
 - Rapport du trésorier
 - Rapport des responsables des activités
7. Période d'échanges avec les membres
8. Élection d'un membre au conseil régional (1 poste remplacement)
 - Présentation des membres de l'actuel conseil régional
 - Nomination d'un président et de deux scrutateurs
 - Explication du président sur la procédure à suivre
 - Mises en candidature et élections au poste ouvert
 - Présentation du nouveau membre du conseil régional
9. Informations régionales et provinciales
10. Varia

11 h 30 Levée de l'assemblée

11 h 30 à 12 h 30 En deuxième partie le responsable des assurances du SPGQ répondra aux questions des membres (assurances voyage, options lorsqu'on atteint l'âge de 65 ans, ...)

Mireille Beaulac
Présidente

MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL

Pierre Sylvain, Secrétaire

Lors de l'assemblée générale annuelle de la région de Montréal tenue le 16 juin 2011 au 7400 boulevard Saint-Laurent à Montréal, l'ordre du jour comportait au point neuf l'élection du Conseil régional. Les sept membres suivants ont été mis en nomination à un poste au conseil d'administration : Mireille Beaulac, Marie-Lyse Julien-Lesco, Richard Forest, Michel Gélinas, Gilles Latour, André Pelletier et Pierre Sylvain. Tous ont accepté d'être mis en candidature. Comme il y avait sept postes à pourvoir, la présidente d'élection, Denise Boutin a déclaré les candidats élus par acclamation. Dans les jours qui ont suivi, Richard Forest a remis sa démission. Ce poste vacant sera pourvu lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Tous les nouveaux élus étaient membres du Conseil d'administration précédent sauf André Pelletier. Pour ce dernier, il s'agit d'un retour aux affaires après une longue absence puisqu'il a été président du Conseil régional de Montréal il y a plusieurs années. Mireille Beaulac a servi comme présidente du Conseil régional pendant plusieurs termes. Elle a oeuvré comme Secrétaire du Conseil d'administration national de l'APRQ en plus d'agir comme Secrétaire de l'Alliance des associations de retraités (AAR). De plus, elle fait partie du Comité mixte sur les assurances collectives. Elle représente l'APRQ au sein de la table régionale de concertation des aînés de la Montérégie. Elle joue également un rôle très actif à titre de présidente du Conseil des aînés de l'agglomération de Longueuil.

Lors de la réunion ordinaire du Conseil régional du 24 août 2011, elle a été réélue présidente du Conseil régional de Montréal. Marie-Lyse Julien-Lesco en a été élue vice-présidente. Elle représente aussi l'APRQ à la Table de concertation des aînés de Montréal. Michel Gélinas a été réélu comme Trésorier, poste qu'il occupe depuis longtemps. Il est retraité du ministère de l'Industrie et du Commerce. Pierre Sylvain a été réélu au poste de Secrétaire. Il a terminé sa carrière à l'Office des services de garde à l'enfance tout comme Mireille Beaulac. Gilles Latour, un retraité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a accepté de continuer à maintenir à jour la liste des membres actifs de la région et de leur transmettre par courriel l'information fournie par la Présidente au sujet des activités organisées par le Conseil régional, du dossier de l'indexation des rentes, des assurances collectives et des activités des diverses Tables de concertation des aînés de la région. Au cours des dernières années, il a à plusieurs reprises accepté d'agir comme président d'assemblée ou maître de cérémonie lors de diverses réunions.

INSCRIPTION SUR LA LISTE DES MEMBRES ACTIFS

Gilles Latour

Les membres inscrits sur notre liste de membres actifs reçoivent par courriel ou par courrier les invitations pour nos activités régionales et provinciales.

De plus, ceux qui ont une adresse électronique reçoivent les informations concernant l'ensemble des dossiers qui peuvent intéresser nos membres, tels que l'indexation de nos rentes, nos assurances collectives, les différentes tables des aînés, etc. Il n'y a aucune cotisation demandée pour faire partie de nos listes.

Pour vous inscrire, vous devez compléter le formulaire ci-joint et l'expédier :
par courrier, à Gilles Latour, 1659 rue Lavoie, Varennes (QC), J3X 1M8;
par courriel, à l'adresse suivante latourgilles@videotron.ca.

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

À LA RETRAITE DEPUIS LE :

DERNIER MINISTÈRE :

NOUVELLES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

(Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord)

NOUVELLES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

André Paradis

MUSÉE MARITIME DU QUÉBEC, ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Le 6 octobre, 21 personnes ont participé à la première activité 2011-2012, soit une visite guidée au Musée maritime du Québec, situé à L'Islet. Ce musée est le plus important du genre au Québec et au Canada. Propriétaire de la collection nationale maritime, le Musée possède une grande diversité d'objets et de documents anciens se rapportant à toutes sortes d'événements maritimes ainsi que deux navires grandeur nature. Nous avons pu visiter le brise-glace Ernest-Lapointe et avons été initiés aux secrets de la construction navale et à la pratique des nœuds marins.

Après le diner au Café Bistro O.K. à Saint-Jean-Port-Joli, nous sommes retournés à L'Islet et avons eu droit à une visite guidée de l'Église Notre-Dame-de-Bonsecours. Cette dernière est une œuvre mosaïque qui a bénéficié de la contribution d'artistes et d'architectes parmi les plus importants de l'histoire de l'architecture du Québec aux 18^e et 19^e siècles. La construction de l'église actuelle débute en 1770 et fut précédée d'une chapelle en bois en 1699. En 1830, Jean-Olivier Leclerc, entrepreneur de L'Islet, rallonge l'église de neuf mètres. C'est l'architecte David Ouellet qui dotera l'église d'une nouvelle façade en 1882. La décoration du chœur, réalisée entre 1782 et 1787, est l'œuvre de Jean Baillargé et de son fils François.

MUSÉE DES URSULINES

Le 17 novembre, 40 personnes ont répondu à l'invitation du Conseil, soit une visite guidée du Musée et de la Chapelle des Ursulines de Québec. Ce musée des Ursulines en est un d'art et d'histoire et a pour mission de conserver, mettre en valeur et diffuser le patrimoine d'une communauté religieuse enseignante installée à Québec depuis 1639. C'était le but poursuivi par les Ursulines, dès l'ouverture de leur premier musée en 1936. Les Ursulines ont une collection dont l'intérêt dépasse largement l'histoire d'un ordre religieux au Québec et au Canada. Depuis mars 2011, le musée a levé le voile sur une programmation et un espace renouvelés.

Tel qu'il se présente encore aujourd'hui, le décor intérieur de la Chapelle est l'un des plus beaux ensembles de bois sculpté qui existent au Québec. Il demeure un témoignage capital sur l'art québécois antérieur à 1759. Trois éléments principaux constituent l'ensemble de celui-ci réalisé de 1723 à 1739 : la chaire, le retable du Sacré-Cœur et le retable principal. Attenant à la chapelle, se trouve l'oratoire de Marie de l'Incarnation. Il a été élevé à sa mémoire en 1972 à l'occasion du 300^e anniversaire de son décès.

Ces deux belles visites guidées se sont terminées par un diner au Café Buade.

HÔTEL DU PARLEMENT

Le 14 décembre, 42 personnes se sont rendues à l'Hôtel du Parlement pour une visite guidée de l'Assemblée Nationale. Nous avons pu y découvrir l'histoire de cette enceinte, son architecture, son fonctionnement. Nous n'avons pu malheureusement visiter le Salon rouge, ce dernier étant occupé par une activité spéciale mais l'histoire de ce lieu nous a été raconté. Nous avons terminé le tout par un excellent diner au restaurant Le Parlementaire, connu sous le nom de Café du Parlement jusqu'en 1972. Conçu par les architectes Omer Marchand et Georges-Émile Tanguay dans le style Beaux-Arts, le restaurant se distingue par un plafond élevé, de majestueuses colonnes, un décor richement ornementé et des jeux contrastants de couleurs.

« 5 À 7 »

Le 12 janvier, c'était le traditionnel « 5 à 7 » du temps des fêtes : 36 personnes ont bravé le mauvais temps pour participer à cette activité annuelle. Les membres ont profité de cette occasion pour rencontrer de nombreux collègues dans une ambiance festive, faire connaissance ou renouer une amitié. Il y eut un tirage de cinq chèques cadeaux de 20 \$ chacun de la Librairie Renaud Bray. Les gagnantes et gagnants furent : Jeannette Bélanger, Jeannine Deshaies, Diane Leclerc, Jean-Paul Bélanger et Georges Courtemanche.

TESTAMENT ET MANDAT D'INAPTITUDE

Le 15 février, 26 personnes ont répondu à l'invitation du Conseil pour un diner-causerie au restaurant le Bif steak house & bar à Québec. L'APRQ recevait alors Me Mélanie Hamel, notaire et conférencière. Me Hamel pratique dans la région de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures. La conférence portait sur l'importance de faire son testament ou de le mettre à jour et sur la nécessité d'avoir un mandat d'inaptitude. Me Hamel a répondu à de nombreuses questions.

CAUSERIE RÉJEAN LEMOINE

Le 16 mars, 29 personnes se sont rendues au restaurant le Bif steak house & bar à Québec pour un diner-causerie. L'APRQ recevait alors monsieur Réjean Lemoine, historien et chroniqueur urbain de Québec. Ce dernier travaille pour de nombreux médias de la région. Il a été conseiller municipal du quartier Saint-Roch de 1989 à 1997. Il est membre fondateur de la radio communautaire du centre-ville CKIA-FM. Il a travaillé également à la création de la revue d'histoire *Cap-aux-Diamants*. Il a publié en 1999 *l'Usine Rothmans : Depuis cent ans au cœur de Québec*. Il vient de publier un ouvrage *La Société Saint-Vincent-de-Paul à Québec 1846-2011 (Nourrir son âme et visiter les pauvres)*. Monsieur Lemoine nous a entretenus de l'histoire de la ville de Québec entre 1900 et 1950, principalement des événements qui ont marqué la Capitale durant cette période. Il a répondu à de nombreuses questions. Cette conférence fut très

appréciée non seulement à cause du sujet traité mais aussi à cause du dynamisme du conférencier.

ACTIVITÉS À VENIR

- Jeudi 19 avril : Visite du musée Edison du Phonographe à Sainte-Anne-de-Beaupré. Une collection comprenant plus de 200 phonographes différents à cylindres.
- Mercredi 16 mai : Diner à l'École hôtelière de la Capitale sise au Domaine Cataraqui.
-
- L'Assemblée générale annuelle qui se tient ordinairement en septembre aura lieu cette année en novembre, soit la même journée que l'Assemblée générale annuelle nationale de l'APRQ. L'avis de convocation paraîtra dans le prochain *Pro Actif*.

INFORMATIONS

- Le Conseil d'administration de la Région de Québec remercie les 162 (168 en 2011) professionnelles et professionnels retraités qui ont payé leur contribution volontaire de 20 \$ pour 2012. Ceci nous permet d'offrir des activités variées, de qualité et à moindre coût.
-
- Les retraités qui désireraient participer aux nombreuses activités et en être informés doivent libeller un chèque d'une somme de 20 \$ fait à l'ordre de l'APRQ Québec et adresser le tout à Roger Maltais, 05-6229 avenue du Costebelle, Québec, QC, G1P 1A5. La contribution volontaire est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
-
- Au 15 février, l'APRQ comptait 7250 membres à travers le Québec. De ce nombre, 65 % provenaient de la Région de Québec, soit 4732.
-
- Nous rappelons aux membres qu'ils peuvent consulter le site internet de l'APRQ, www.aprq.qc.ca et ensuite cliquer sur Région de Québec pour être informés des activités et des services disponibles.

ARTICLES D'INFORMATION

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA PERSONNELLE

(Offerte aussi aux membres de l'APRQ)

Martine Allard, conseillère aux avantages sociaux et à la retraite; SPGQ

Saviez-vous qu'en 1991, en partenariat avec La Sécurité, devenue depuis La Personnelle, le SPGQ a conclu une entente pour la création d'un régime facultatif d'assurances auto et habitation pour ses membres?

Cette entente vise non seulement les membres actifs du SPGQ mais aussi, les membres retraités (APRQ), les personnes employées du SPGQ ainsi que les personnes conjointes de ces trois catégories de personnes.

Ce partenariat avec La Personnelle vous donne notamment accès à :

- des tarifs avantageux et des rabais de groupe exclusifs;
- des protections personnalisées;
- la participation aux bénéfices du régime;
- la chance de participer au concours « Carte blanche » exclusif au SPGQ. Trois prix de 1 000 \$ seront tirés parmi les personnes qui auront transmis la date d'échéance de leur contrat d'assurance et celles qui demanderont une soumission d'assurance entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012. Les personnes déjà assurées avec La Personnelle sont automatiquement inscrites au concours.

Notre régime en quelques chiffres :

- Près de 7 millions de primes souscrites par année;
- 6 129 participants à ce jour;
- 11 179 polices en vigueur (auto et habitation) à ce jour;
- taux de participation d'environ 27 % des membres;
- taux de rétention de 96 %;
- taux de satisfaction des réclamants de 99 % en 2011.

Grâce à ce partenariat entre le SPGQ et La Personnelle, vous pouvez « économiser gros » pour vos assurances auto et habitation. Demandez une soumission au 1-888-476-8737 en n'oubliant pas de mentionner votre appartenance au groupe SPGQ.

Pour plus de détails sur l'offre et sur les règlements du concours, n'hésitez pas à consulter le site internet exclusif aux membres du SPGQ : www.lapersonnelle.com/spgq

Gagnants 2011 du concours « Mille-et-une folies » en collaboration avec La Personnelle

Voici le nom des gagnants des trois prix de 1 000 \$ offerts par La Personnelle dans le cadre du concours « Mille et une folies » 2011 :

1. Danielle Pelletier, Revenu Québec, Lévis
2. Guy Wauthier, Retraité, Chicoutimi
3. Valentine Larouche, Retraîtée, Québec

Félicitations à tous!

NOUVELLE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS SUR LES SERVICES FINANCIERS

(Offerte aussi aux membres de l'APRQ)

Martine Allard, conseillère aux avantages sociaux et à la retraite; SPGQ

Depuis le 17 octobre dernier, une nouvelle entente de partenariat sur les services financiers entre la Fédération des caisses Desjardins et le SPGQ est entrée en vigueur.

Cette entente comporte trois volets :

- 1-Transactions courantes** : Tarif réduit à 7,95 \$ par mois (économie de 6,00 \$) pour le forfait *Le Profitable* qui offre des transactions illimitées et une remise de 50 % des frais annuels en Bonidollars pour certaines cartes de crédit lorsque vous adhérez au forfait à tarif réduit;
- 2-Placements** : Bonification minimale de 0,30 % sur les taux en vigueur pour les placements garantis à taux fixes et des réductions diverses sur les frais d'administration et d'honoraires;
- 3-Financement** : Taux pour les marges de crédit très avantageux, réductions intéressantes sur les prêts hypothécaires et les prêts personnels.

Elle est offerte aux membres, aux personnes employées et aux personnes retraitées qui étaient membres du SPGQ immédiatement avant leur retraite. L'offre est aussi accessible aux conjointes et aux conjoints (à l'exception des cartes Visa) à la condition qu'elles ou qu'ils fassent affaire avec la même caisse que la personne admissible par le biais du SPGQ.

Il est important de noter que, si vous êtes déjà membre d'une caisse Desjardins, l'offre ne s'applique pas automatiquement; vous devez faire une demande pour en bénéficier. Une preuve de votre appartenance au SPGQ vous sera demandée (carte de membre). Dans le cas où vous n'avez plus votre carte de membre en votre possession, la caisse devra alors valider votre admissibilité auprès du SPGQ avant de vous octroyer les avantages de l'entente. Advenant que vous ayez un refus de votre caisse, nous vous invitons à communiquer et informer la

personne conseillère aux avantages sociaux et à la retraite du SPGQ au 1-800-463-5079.

Pour plus de détails sur les rabais et les bonifications offerts, veuillez consulter le site internet www.desjardins.com/spgq

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES
COLLECTIVES 2012-2013
(Offerte aussi aux membres de l'APRQ)

Martine Allard, conseillère aux avantages sociaux et à la retraite; SPGQ

Le contrat d'assurance collective prévoit le renouvellement de la tarification chaque année afin d'apporter les ajustements nécessaires en fonction de l'expérience du groupe. Cette année, pour ce quatrième renouvellement, notre assureur, La Capitale, a proposé une tarification de 12 mois en assurance maladie et de 24 mois en assurance vie. Plusieurs raisons expliquent cette proposition :

Tout d'abord, en assurance vie, le SPGQ compte quatre années complètes d'expérience auprès de La Capitale. Cela fait en sorte que l'assureur peut désormais accorder une plus grande importance (crédibilité) à l'expérience réelle du groupe plutôt que d'utiliser des taux théoriques pour établir sa tarification. C'est pourquoi l'assureur est prêt à prendre un plus grand risque. Les principaux avantages de la tarification sur 24 mois sont qu'elle assure aux membres une stabilité des coûts et une diminution des honoraires professionnels reliés à la négociation et à l'analyse des données techniques. L'analyse actuarielle faite par notre actuaire-conseil démontre que le contexte actuel se prête bien à une tarification de 24 mois en assurance vie pour ce renouvellement puisque la santé financière du régime le permet.

En ce qui concerne la garantie d'assurance maladie, une tarification sur 12 mois était préférable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, contrairement à l'assurance vie, la garantie d'assurance maladie est plus volatile puisque les prestations payées fluctuent davantage d'une année à l'autre. Aussi, l'échéance de brevets pour certains médicaments en 2012 et donc l'arrivée de nouveaux médicaments génériques nous permet de croire que cela aura une influence positive sur l'expérience du groupe et sur la tarification lors du renouvellement de 2013 dans la mesure où les personnes concernées utiliseront les médicaments substitués. Les gains qu'apporteront ces nouveaux substitués sur le régime d'assurance collective seraient donc retardés si une tarification de 24 mois avait été retenue pour la garantie d'assurance maladie.

TARIFICATION

Assurance maladie

Personnes retraitées de moins de 65 ans : Diminution de 3,6 %

Personnes retraitées de 65 ans ou plus inscrites à la RAMQ : Augmentation de 4,2 %

Personnes retraitées de 65 ans ou plus non inscrites à la RAMQ : Augmentation de 22 %

Il faut toujours se rappeler que les primes payées servent à rembourser les prestations payées par l'assureur aux membres retraités du SPGQ et les frais d'administration. La formule pour calculer le coût de l'assurance est la suivante :

$$\text{Primes payées} = \frac{\text{prestations reçues et à recevoir}}{\text{Frais d'administration}}$$

Il n'y a pas de miracle à espérer. Pour obtenir une baisse des primes à payer, il faut une baisse des sommes versées au chapitre des prestations.

Cette année, l'assureur proposait une augmentation des primes globales en assurance maladie pour :

Les personnes retraitées de moins de 65 ans : Augmentation de 1,7 %

Les personnes retraitées de 65 ans ou plus inscrites à la RAMQ : Augmentation de 17,2 %

Les personnes retraitées de 65 ans ou plus non inscrites à la RAMQ : Augmentation de 29 %

Pour établir la tarification en assurance maladie, l'assureur considère l'expérience au cours des plus récents 12 mois observables. Celle-ci ne peut pas faire l'objet de négociation puisque c'est réellement les prestations qui ont été déboursées par l'assureur, augmenté des frais d'administration. Par la suite, les actuaires estiment le taux d'augmentation du montant des prestations qui devront être payées en tenant compte de l'inflation et de certains autres facteurs actuariels.

L'analyse effectuée par notre actuaire-conseil a démontré que certains des facteurs actuariels utilisés par l'assureur étaient trop élevés. Avec ces révisions, la tarification en assurance maladie a donc pu être négociée de façon un peu plus avantageuse pour 2012.

Assurance vie

Assurance vie de base de la personne adhérente : Diminution de 10 % pour 2012

Assurance vie additionnelle de la personne conjointe : Diminution de 20 % pour 2012

Assurance vie des personnes à charge : Augmentation du taux de 25 % pour 2012**Maintien des taux pour toutes ces garanties pour l'année 2013.**

La tarification proposée par l'assureur pour l'assurance vie de base de la personne adhérente était une diminution de 5 %, et de 10 % pour l'assurance vie additionnelle de la personne conjointe par rapport aux taux de 2011. Pour la garantie d'assurance vie des personnes à charge, une augmentation de 25 % était proposée par La Capitale.

De son côté, le SPGQ, de concert avec son actuaire-conseil, estimait que la situation financière du régime était bonne et que, étant donné que des surplus ont été dégagés au fil des années, une tarification plus agressive devait être envisagée pour certaines garanties d'assurance vie.

Pour ce qui est de la garantie d'assurance vie des personnes à charge, une correction de tarification s'imposait afin de se rapprocher davantage de l'expérience réelle. Cette correction avait été retardée afin d'observer les fluctuations au niveau de cette garantie et espérer que l'ajustement se fasse sans intervention, ce qui n'a pas été le cas. C'est pourquoi le SPGQ, à la suite des recommandations de son actuaire-conseil, a accepté l'augmentation de 25 % des taux pour cette garantie proposée par l'assureur.

Congés de primes

Les régimes d'assurance vie et d'assurance maladie ont généré suffisamment de surplus pour permettre le versement d'une ristourne. Pour 2012 et 2013, le congé de primes en assurance vie sera le même qu'en 2011, soit 30 %. En assurance maladie, le congé de primes sera de 4 % pour 2012 seulement. Une révision pour cette garantie sera effectuée lors du renouvellement l'an prochain.

Consultation de la tarification

Vous pouvez consulter la nouvelle tarification 2012 sur le site internet de l'APRQ, dans la section *Services* à l'adresse suivante : www.aprq.qc.ca

Vous pouvez également la consulter sur le site internet du SPGQ en cliquant sur le logo de La Capitale sur la page d'accueil à l'adresse suivante : www.spgq.qc.ca

(NDLR Nous reproduisons intégralement le feuillet de l'AAR. Nous en sommes membres cotisants.)

AAR

ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS

Solidaires et actifs

INFO ALLIANCE

5 avril 2012

OUI À LA FAIM...NON À LA FIN

Je suis convaincu que vous comprenez le sens de ce titre et surtout que vous le partagez: nous avons faim d'indexation, mais nous refusons que les travaux du Comité consultatif s'arrêtent avant d'avoir atteint leur objectif. La charte du Comité prévoit en effet son échéance au 30 septembre de cette année, mais avec la possibilité d'une prolongation si la majorité des membres la recommandent.

Après les 5 réunions tenues à date, vous avez pu constater par les INFO ALLIANCE que les progrès ne sont pas majeurs, mais qu'au moins nous sommes tous encore là. Une 6e réunion est prévue pour le 17 mai prochain. Les huit représentants des retraités sont à la préparer. Deux rencontres sont prévues dont la première le 23 avril. On envisage la nécessité d'une deuxième avant le 17 mai.

5e RÉUNION DU COMITÉ (20 MARS)

Ce n'était pas une récréation, mais nous avons quand même avancé. Rappelez-vous qu'à la réunion précédente, nous avons présenté, **pour discussion**, quelques pistes de travail pour arriver, selon les mots mêmes du mandat du Comité, « à trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte du pouvoir d'achat... ». Le document, remis au moment même de la réunion, soulevait bien sûr des discussions, car tout devait être enrichi et expliqué. Nous avons convenu de « mettre de la chair autour de l'os », et les représentants syndicaux, eux, s'étaient engagés à produire à leur tour un document à la réunion du 20 mars. Ce fut fait, et leur document fut à son tour soumis à la question, mais, de par son orientation, il présente du positif. Nous voulions, à notre tour, prendre le temps d'en discuter pour y revenir le 17 mai.. Quant à notre document, il était prêt malgré le manque de certains chiffres importants qui ne sont arrivés à l'actuaire que la veille de la réunion, imposant donc une refonte du document. Après explication de la situation, n'avons pas remis le document, mais convenu de l'envoyer aux membres du Comité dès qu'il serait prêt, et avant la réunion du 17 mai.

PÉTITION

J'ai reçu à date 67 feuilles de la pétition avec 145 noms. Je vous remercie pour ces

réponses rapides, mais l'opération doit se continuer. Je vous rappelle que vous pouvez faire signer les amis, les membres de vos familles, les connaissances... Cette pétition se veut justement élargie pour montrer l'appui de la population et pas seulement des personnes comme vous et moi qui sommes concernées.

Si vous manquez de feuilles et/ou d'informations, vous pouvez me contacter, par téléphone, par la poste, par courriel. Ces informations sont au bas de cette feuille. Merci pour la collaboration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les membres du conseil d'administration se réuniront le 4 mai prochain. Une évaluation de la situation, et la préparation de l'assemblée annuelle du 29 mai prochain sont à l'ordre du jour.

André Goulet, président
alliancedesassociations@bellnet.ca
Case postale 75133
Québec G1Y 3C6

Téléphone: (418 658-4431

NDLR Vous trouverez à la page 32 une copie de la pétition dont il est question dans le texte de l'AAR.

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 23
(2011, chapitre 24)

Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public

Présenté le 8 juin 2011
Principe adopté le 29 septembre 2011
Adopté le 2 novembre 2011
Sanctionné le 2 novembre 2011

Éditeur officiel du Québec 2011

NOTES EXPLICATIVES

Cette loi modifie la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour prévoir une nouvelle formule de cotisation applicable au traitement admissible, si ce traitement excède 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. La loi modifie aussi la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour prévoir le versement par le gouvernement d'un montant annuel au fonds des cotisations des employés à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour compenser les cotisations manquantes qui y auraient été versées si certains participants n'avaient pas bénéficié d'une réduction de leurs cotisations selon la nouvelle formule de cotisation.

La loi modifie également la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement pour permettre au gouvernement de déterminer par règlement les règles; conditions et modalités permettant d'établir pour chaque année le taux de cotisation du régime concerné. Ce taux sera basé sur le résultat de l'évaluation actuarielle de chacun des régimes.

La loi modifie en outre la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour permettre d'indexer la partie de pension attribuable au service crédité entre le 30 juin 1982 et le 1^{er} janvier 2000 à la charge des employés de la moitié du taux de l'indexation de l'indice des rentes au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec au lieu de l'excédent de ce taux sur 3 % si certaines conditions se réalisent. Elle prévoit aussi la possibilité pour le gouvernement d'indexer de la même façon la partie de pension attribuable à ce service qui est à sa charge et certaines modalités de transfert de fonds afin de préserver le partage de coût actuel du régime si le gouvernement décide de ne pas l'indexer. Elle prévoit également, si le gouvernement décide de procéder à cette indexation, une indexation semblable pour certains régimes de retraite dont les pensions sont payées sur le fonds consolidé du revenu.

La loi modifie les lois constitutives de certains régimes de retraite du secteur public afin de permettre aux participants d'accumuler une année de service supplémentaire aux 35 années de service servant au calcul de la pension, jusqu'à concurrence de 38 années.

Enfin, la loi comporte d'autres modifications de nature technique, de concordance ou transitoires

LOIS MODIFIÉES PAR CETTE LOI :

- Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10);
- Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);

- Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12);
- Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre R-12.1).

ARTICLES D'INTÉRÊT

LE BRUIT

Hélène Robillard-Frayne, Région de Montréal

J'avais pensé égoïstement écrire un article dans le journal local de l'arrondissement de Montréal où j'habite pour signaler que cet arrondissement est en train de perdre sa qualité de vie l'été à cause du bruit. Mais je crois que le problème est plus large que ma situation particulière ou que la situation qui prévaut dans cet arrondissement. Il m'a donc semblé approprié de faire part de mon point de vue à cet égard aux lecteurs et lectrices du *Pro Actif*.

L'été nous ne pouvons laisser les fenêtres ouvertes le jour, en semaine, car nous entendons toujours des tondeuses, des émondeuses, etc., sinon des travaux de rénovation. Et l'automne, ce sont les souffleuses de feuilles (les râteliers semblent tout à fait surannés, même si les terrains sont petits). Évidemment, lorsqu'on n'est pas à la retraite et qu'on est dans un bureau, on n'est pas conscient de tout ceci.

Pour élargir mon propos : une émission de la radio de Radio-Canada, *Les années-lumière*, diffusée il y a environ un an a fait part d'une étude effectuée aux États-Unis. Cette étude très élaborée constituée d'un échantillon de plus de 7 000 personnes et de tests pratiques a révélé qu'un Américain sur cinq souffre de problèmes auditifs. On a demandé à un chercheur montréalais comment ces données se comparaient à celles du Canada. Il a répondu qu'ici nous ne disposons que de données de sondages à cet égard (7 % des Canadiens disaient avoir des problèmes d'audition en 1998). Il a aussi été mentionné lors de cette émission que les normes au Québec, quant au bruit pour les travailleurs, sont les plus basses au Canada et qu'elles n'ont pas été révisées depuis une trentaine d'années; celles-ci, semble-t-il, ressemblent aux normes américaines. Afin qu'au Québec on n'atteigne pas cette proportion d'une personne sur cinq souffrant de problèmes auditifs, n'y aurait-il pas lieu de revoir ces normes quant au bruit pour les travailleurs et de boycotter les restaurants où le niveau de bruit est inacceptable. Il y a un juste milieu entre une atmosphère super feutrée et un endroit où on a de la peine à converser même si on n'a pas de problèmes auditifs. Les critiques de restaurants devraient inclure ce critère dans leur évaluation. C'est avec plaisir que j'ai lu tout récemment que le Café du monde à Québec, un restaurant que j'aime beaucoup, aurait fait quelques modifications pour diminuer le bruit.

Des mesures pour diminuer le niveau de bruit dans diverses circonstances comme celles mentionnées ci-dessus pourraient améliorer la qualité de vie non seulement des retraités et retraitées, mais de tous les Québécois et Québécoises.

PS Je n'ai pas de problèmes auditifs et je suis une personne moins à risque, car, selon une étude américaine récente, les femmes et les Noirs sont moins susceptibles d'avoir des problèmes de surdit . De plus je n'ai pas travaill  dans des environnements de travail bruyants.

À PROPOS DES CHRONIQUES DE JÉRUSALEM

Jacques De Lorimier, R gion de Montr al

Je viens de lire les *Chroniques de J rusalem*, un livre du b d iste Guy Delisle, 334 pages de textes et de dessins rassembl s dans des vignettes. Fascinant! J'ai entrepris la lecture de cette petite somme apr s les b d s de *Paul au parc* et *Paul   Qu bec*. Je n'avais pas touch    ce genre litt raire depuis mon enfance et mon adolescence. Avec les livres, les b d s avaient alors meubl  mon imaginaire.

Les *Chroniques de J rusalem* relatent au fil des jours, pendant un an, la vie de la petite famille de l'auteur, c'est- -dire son b b  qu'il prom ne en poussette et sa femme qui fait partie de M decins sans fronti res. Il d crit et raconte, en mots et en images, sans parti pris, son quotidien   J rusalem-Est, palestinienne, et   J rusalem-Ouest, puis dans d'autres villes d'Isra l comme Tel-Aviv et Erez. Il passe un weekend   Akko, ancien Saint-Jean-d'Acre, il va   Naplouse pr s du mont Garizim, il s'accorde des vacances   Eilat,   l'extr me pointe sud d'Isra l, et - le chanceux! - il se rend en Jordanie,   Petra, que j'esp re aller visiter depuis longtemps.

On se laisse ais ment porter par cette narration imag e, d'apparence facile, puis peu   peu, des r flexions plus s rieuses surgissent du fond de la conscience. Comment est-ce possible que, en 1948, apr s la guerre de 39-45, les Occidentaux, sans doute obs d s par leur culpabilit  face aux juifs extermin s dans les camps nazis, aient contribu    cr er cette aberration d'un pays, litt ralement taill    m me la Palestine et vid  d'une grande partie de ses occupants l gitimes? On a beau soutenir, comme le font impun ment les chr tiens fondamentalistes, qu'il s'agissait l  d'un retour au pays perdu, il y a deux-mille ans, aucun argument, aujourd'hui, ne peut justifier pareille spoliation.

Et cela, le b d iste le montre finement en racontant son quotidien partag  avec des Palestiniens qui  prouvent, jour apr s jour, les vexations que leur inflige Isra l, massivement, par l' rection de ce « MUR » de b ton, omnipr sent, violence perturbatrice et symbole d'une injustice flagrante   l' gard du Peuple palestinien. Alors le lecteur sent monter en lui, l'indignation qui habite St phane Hesse, ce juif allemand naturalis  fran ais et ancien r sistant avec De Gaulle, I. Dans son pamphlet d'une douzaine de pages intitul  *Indignez-vous!*, ce juif qui a collabor    la r daction de la D claration universelle des droits de l'homme identifie, parmi plusieurs objets

d'indignation, son indignation majeure à propos de la Palestine et des crimes de guerre que des Juifs peuvent perpétrer eux-mêmes.

Le bédéiste Guy Delisle dessine le « MUR », jour après jour, vignette après vignette. Il illustre fidèlement comment celui-ci découpe arbitrairement le territoire palestinien, créant des obstacles permanents pour les palestiniens qui doivent sans cesse traverser de nombreux points de contrôle, après de longues heures d'attente, pour aller cultiver leurs champs coupés en deux ou pour rejoindre un point du territoire ce qui, sans le détour imposé par le « MUR », n'aurait pris que quelques minutes.

L'illustration du « MUR » par le bédéiste m'apparaît conforme à la terrible réalité de la Palestine, si je me réfère à un documentaire récent sur le sujet, réalisé par des Israéliens qui contestent, pacifiquement, le sort infligé par les Juifs aux Palestiniens. J'avais visionné ce documentaire avant ma lecture des *Chroniques de Jérusalem*.

Enfin cette lecture nous montre, sous un angle plutôt humoristique, l'omniprésence de la religion à Jérusalem. D'abord la religion des Juifs orthodoxes, avec leur shabbat qui chapeaute tout et fige les rapports humains. Les habits noirs et les redingotes de même couleur sont omniprésents. Ensuite, les religions chrétiennes qui se disputent les Lieux saints au point de créer des absurdités. Par exemple, cette échelle entre une fenêtre et un balcon parce que les communautés responsables de la fenêtre et celles du balcon n'ont pas pu s'entendre. Cet humour tamise un peu le tragique de la situation, car je suis porté à croire que la paix ne sera pas possible dans cette région tant qu'Israël ne rendra pas justice à la Palestine.

LA RELIGION D'HIER

Roger Marquis, Région de Québec

Permettez que j'exprime mon indignation à la suite de la lecture de l'article de Jacques De Lorimier intitulé *Religion d'hier* publié dans l'édition Été 2011 du journal.

Comme vous, après mon cours classique, j'ai osé aller voir l'Europe. À mon retour, j'étais navré de voir autant d'épinettes. Et je n'étais pas loin de penser que nous étions encore tous une bande de « caves ».

Mais je me suis ressaisi. Les châteaux d'ici étaient l'Édifices Price ou l'immeuble de la Sun Life. Les cathédrales étaient l'Oratoire Saint-Joseph ou la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré.

Je me consolais en me disant : « c'est vrai, on sort du bois mais on en est sorti, maintenant, à nous de bâtir et de peupler ces espaces encore sauvages ».

Ma foi n'était pas d'hier mais d'aujourd'hui et de maintenant. Comme le disait sainte Thérèse de Lisieux : « Je n'ai jamais suivi un sermon si insignifiant soit-il où je n'ai pas trouvé quelque chose d'intéressant ». Tout dépend de la disposition de l'auditeur. Les

Paroles de Jésus ont amené Madeleine et la Samaritaine à l'Amour et ont mené les pharisiens à la haine mortelle.

Je profite de ma retraite pour relire mes classiques : histoire des civilisations, histoire de la Pensée, de la religion, de la spiritualité. Sans oublier le dernier Charles Taylor, *L'âge séculier*. Tout ça pour voir comment on pourrait ramener chez nos gens le sens de la vie qui est, pour faire court, une vie vécue avec, selon, par et pour Jésus-Christ, le Verbe éternel de Dieu, qui a promis la résurrection et la vie éternelle à ceux qui croient en Lui.

Monsieur De Lorimier, comme j'aimerais partager avec vous la joie de vivre debout et regarder vers demain.

Que le Seigneur réveille en vous la force prodigieuse que votre Église vous a donnée lors de votre baptême. Ce n'était pas un « repoussoir » mais un « accélérateur ».

SUS AU SNOBISME ANGLOLÂTRE!

Gaston Bernier, Région de Québec

L'utilisation inutile de mots anglais dans les raisons sociales, dans les messages publicitaires, sur les gaminets, dans les manchettes de journaux, etc., n'est pas un phénomène exclusivement québécois. Les gens qui voyagent à l'étranger se rendent rapidement compte que le phénomène est généralisé. Ainsi le prochain forum mondial de la langue française qui aura lieu à Québec devrait-il étudier de près la situation et proposer aux États de langue française, à leurs dirigeants et aussi à ceux d'autres langues de faire en sorte que leurs locuteurs résistent au snobisme ambiant et l'inversent à l'avantage de leur propre langue.

Les voyageurs qui passent par Paris reviennent souvent avec des panoplies d'observations toutes plus significatives les unes que les autres et dont ils font part aux locuteurs laurentiens. Quelques exemples suffiront. À l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, une boutique hors-taxe s'appelle « Buy Paris / Duty free ». On y remet aux chalands des factures marquées de la même raison sociale et les pochettes de plastique portent recto verso la même expression. Un casse-croûte présente la raison sociale « Taste'n fly » et on y offre des « breakfast pack », présentés en plus petits caractères comme « formule petit déjeuner ». On y annonce aussi le « Wifi for free ». Si on utilise sa carte de crédit pour faire des achats et qu'on demande que les euros soient convertis en dollars, on précise sur la facture : « I accept that I have been offered a choice of currencies for payment... », mais on n'offre pas de traduction.

La manie n'épargne pas les autres pays. Ainsi, en Espagne, on distribue des clins d'œil teintés d'expressions anglaises. Une pochette publicitaire présentée en espagnol (une quinzaine de mots) se termine par « Power to you ». À Madrid, une entreprise qui vend des tours de ville aux touristes s'annonce sous la raison sociale « Madrid city tour ». Des sachets de sucre servis dans des restaurants de la ville portent « Corner cafe ». Les aéroports de Madrid abritent des comptoirs de restauration rapide affichant « Snack

Time », des magasins hors-taxes, « Duty free / The Shop », des restaurants à succursales dont les noms « espaglish » sont « Pans & company/ Restaurant » ou « Pastafiore / Italian restaurant ». Un dépliant publicitaire du service de tourisme de Barcelone porte le seul titre de « Barcelone shopping line map ».

Les Québécois, en la matière, ne sont pas plus exemplaires que les Français ou que les Espagnols. La publicité sème les franglicismes. Une station de radio de la capitale distribue une affiche (mars 2012) dont l'accroche est « La radio des hits ». On ignore l'équivalent français ou on ne veut pas l'utiliser. Les gaminets publicitaires aux inscriptions anglaises sont monnaie courante. On peut quand même concéder que les exemples épinglés déforment un tant soit peu la réalité, car ils sont précisément des cas d'espèce. Mais ils peuvent marquer une mauvaise tendance qu'il faut garder à l'esprit.

On peut supposer, sans crainte de se tromper, que le virus de l'anglomanie est devenu une mode, un courant, un phénomène universel comme la pollution atmosphérique, comme le réchauffement de la planète, comme les chansons en anglais. Les États et les sociétés devraient prendre connaissance et conscience de la situation, imaginer ou, mieux, définir des mesures préventives ou correctives. La première responsabilité revient aux agents des aires linguistiques – Francophonie, Lusophonie, Arabophonie, Hispanophonie, etc. – de sensibiliser leurs locuteurs à la facilité qui les fait se reposer sur les modes d'expression du monde américain et sur leur rayonnement. De nombreuses langues disparaissent dans le monde faute de locuteurs mais aussi en raison de l'inconscience et de la négligence de ces derniers. L'empire anglo-saxon influence (et détruit), souvent involontairement, parfois visière levée, les cultures et les civilisations moins dynamiques et moins fortes que la leur et avec lesquelles il interfère.

Les autorités de la Francophonie organisent une grand-messe collective à Québec, le Forum mondial de la langue française du début de juillet. Les thèmes proposés sont loin à première vue de se situer au niveau des pâquerettes. Mais il faudrait que les participants proposent des mesures pratiques aux États et à leurs regroupements, aux sociétés et aux professionnels des langues. Les pays et gouvernements dont les langues sont bousculées seraient bien inspirés de prendre des mesures correctives. D'abord et avant tout, encourager la fierté de leurs locuteurs, faire en sorte qu'ils soient dynamiques et qu'ils cultivent le réflexe de former des néologismes, qu'ils soient assurés des avantages sociaux (rayonnement, prestige), économiques, culturels et politiques habituels s'ils maîtrisent et utilisent leur propre langue. Il faudrait aussi les sensibiliser à la distinction à faire entre le bienfondé de parler l'anglais et plusieurs langues d'une part et la mise sur pied de programmes d'études en anglais aux niveaux scolaires ou universitaires d'autre part. Le Forum devrait aussi recommander que les pays qui bénéficient d'une auréole impériale fassent preuve de retenue à l'égard de leurs voisins et « homologues », qu'on y encourage là aussi l'apprentissage des langues qui leur sont étrangères et qu'on y accepte des mesures de réciprocité entre pays d'aires culturelles différentes. Approuver le principe de la diversité culturelle ne suffit pas toujours : il faut en faire une préoccupation quotidienne et savoir la traduire dans la réalité.

RÉCUPÉRATION ET MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT DES PERSONNES RETRAITÉES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

(Pétition sous l'égide de l'AAR)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété, de manière arbitraire et unilatérale la désindexation des rentes de retraite pour les années 1982-1999;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale a reconnu, en 2010, « la nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte de pouvoir d'achat des retraités imputable à la désindexation des rentes » de retraite;

NOUS, signataires de cette pétition, en accord avec les associations de retraités des secteurs public et parapublic, demandons au gouvernement du Québec la réindexation des rentes de retraite afin d'assurer la récupération et le maintien de leur pouvoir d'achat.

NOM (en lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE (manuscrite)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		

SVP acheminez l'original avec signatures à l'adresse suivante :

Alliance des associations de retraités (AAR), Case postale 75133, Québec, G1Y3C6